

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUMS

SYNDIC DE COPROPRIETE

jusqu'à 20 lots.....	240.00 € TTC/Lot
21 à 50 lots.....	216.00 € TTC/Lot
51 à 100 lots.....	192.00 € TTC/Lot
au-delà.....	180.00 € TTC/Lot
minimum	2400.00 € TTC

VENTE

Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, définis par le mandat

jusqu'à 50 000.00 €	9.00 % TTC
minimum	2000.00 € TTC
de 50 000.00 € à 100 000.00 €	8.00 % TTC
de 100 000.00 € à 150 000.00 €	7.00 % TTC
de 150 000.00 € à 250 000.00 €	6.00 % TTC
au-delà de 250 000.00 €	5.00 % TTC

GESTION LOCATIVE

Garages.....	12.00 % TTC
Immeubles Locatifs	9.60 % TTC
Appartements.....	8.40 % TTC
Appartements (si Syndic).....	7.20 % TTC
Maisons et neuf	6.00 % TTC

LOCATION – Biens à usage d'habitation

Frais de Publicité	NEANT
--------------------------	-------

Visite, dossier et rédaction du bail : **8.00 € TTC** par mètre carré de surface habitable à la charge du bailleur et **8.00 € TTC** par mètre carré de surface habitable à la charge du locataire

Etablissement de l'état des lieux d'entrée : **3.00 € TTC** par mètre carré de surface habitable à la charge du bailleur et **3.00 € TTC** par mètre carré de surface habitable à la charge du locataire

Honoraires plafonnés à la charge de chaque partie à :

Studio / F1.....	250.00 € TTC
F2.....	350.00 € TTC
F3.....	400.00 € TTC
F4.....	450.00 € TTC
F5 et +	500.00 € TTC
Maison.....	600.00 € TTC
Rédaction d'un nouveau bail du studio au F3 (sans état des lieux)	200.00 € TTC
Rédaction d'un nouveau bail du F4 à Maison (sans état des lieux)	350.00 € TTC

LOCATION – Biens à usage commercial ou professionnel

Honoraires à la charge de chaque partie

Rédaction d'un bail et état des lieux	1 mois de loyer
Rédaction d'un renouvellement de bail (% sur le loyer annuel)	4.80 % TTC

LOCATION – Biens à usage autre (garages, parkings, ...)

Honoraires à la charge de chaque partie

Rédaction d'un bail.....	1 mois de loyer
Etablissement de l'état des lieux	NEANT